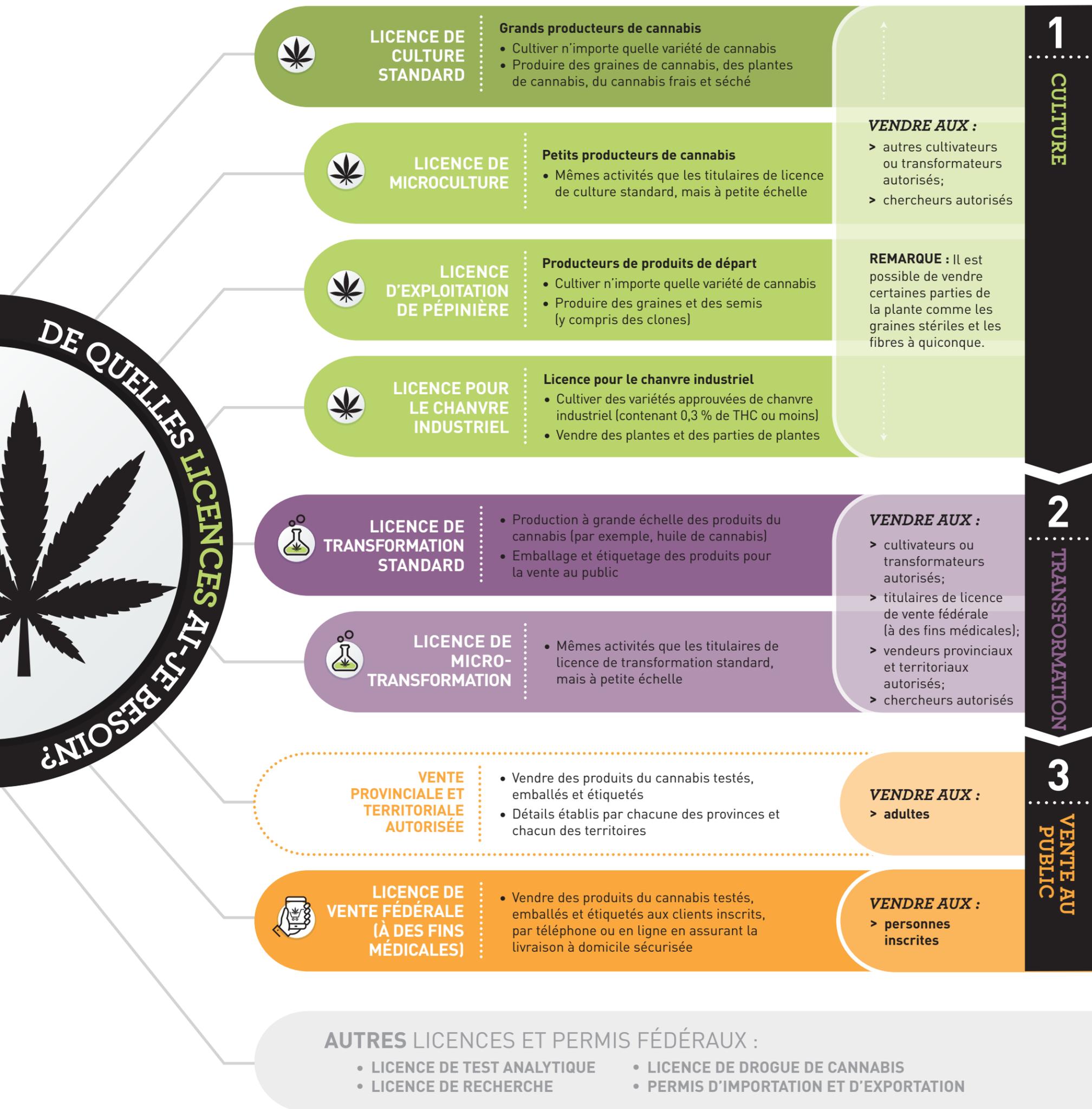


CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR LA PRODUCTION COMMERCIALE ET LA VENTE DU CANNABIS

Licences fédérales



REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES :

TOUS LES TITULAIRES DE LICENCE FÉDÉRALE PEUVENT MENER DES ACTIVITÉS CONNEXES COMME :

- la possession, le transport, l'entreposage, la destruction, et la recherche et le développement

LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS PEUVENT DÉTENIR UNE OU PLUSIEURS CATÉGORIES DE LICENCES :

- Une licence fédérale est nécessaire pour obtenir un permis d'importation ou d'exportation (à des fins scientifiques ou médicales, ou pour le chanvre industriel)

DATE DE PUBLICATION: octobre 12, 2018

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2018 | Cat.: H14-239/1-2018F-PDF | ISBN: 978-0-660-28126-1 | Pub.: 180397